

AVIVO suisse
Association de défense et de détente des retraités

Monsieur le conseiller fédéral
Alain Berset
DFI
3003 Berne

Lausanne, le 27 mars 2020

Réponse à la consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle
(réforme LPP).

Monsieur le conseiller fédéral,

Au nom de l'AVIVO, je vous remercie de nous avoir consultés et vous adresse notre point de vue sur ce sujet très important qui concerne l'avenir des retraites.

La santé du 2^{ème} pilier et son avenir sont un sujet d'inquiétude pour l'AVIVO depuis des années. La baisse constante des rendements financiers déséquilibre et les prestations et leur financement ce qui conforte nos soucis. Ce n'est pas un mystère que l'AVIVO critique fortement le système par capitalisation du deuxième pilier et souhaite depuis longtemps un renforcement de l'AVS qui est, elle, sûre, solidaire et transparente. Nous préconisons même un glissement de la partie obligatoire du deuxième pilier dans le premier. Cela ne nous empêche pas de nous pencher avec intérêt sur le compromis inédit qui est proposé par cette réforme. Il y a urgence même.

Les points positifs sont à nos yeux ceux qui introduisent une certaine solidarité dans la LPP que nous saluons : l'adaptation positive des taux des bonifications de vieillesse, le passage de la déduction de coordination de 24'883 frs à 12'433, une mesure favorable enfin aux femmes et aux petits salaires. Une augmentation mensuelle de 200 francs modulés au fil des ans pour les futures rentes sans lien avec le montant de la rente et financé solidairement (0,5%) est une proposition intéressante, comme une micro bulle d'oxygène pour tous ceux qui ont perdu confiance, et on les comprend, dans le système du deuxième pilier. Nous pouvons donc reconnaître que ces propositions sont innovantes et positives.

Mais ces avantages ont un prix. Celui de la baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6, mesures sévèrement refusées par deux fois par le peuple en 2010 et 2017. L'AVIVO s'inquiète d'une telle mesure aussi brutale et se demande si, hormis la question du mépris d'une volonté populaire, cela pourrait être le début d'un mouvement inéluctable d'autres baisses de ce taux...

En 2017, le projet Prévoyance Vieillesse 2020 associait AVS et deuxième pilier et faisait passer l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Le refus populaire fut net. Aux yeux de l'AVIVO, ce refus n'était pas seulement dû au savant mélange entre AVS et LPP. L'âge de la retraite des femmes et son passage de 64 à 65 ans a soulevé une très forte opposition et des manifestations. Il est étrange que le conseil fédéral l'ait oublié. Celui-ci mentionne dans le projet un lien entre cette réforme de la LPP et AVS21 qui prévoit l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, comme si pour le gouvernement cette augmentation est inéluctable. Or pour l'AVIVO cette augmentation est inacceptable.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails concernant ce compromis car les différents articles en sont la colonne vertébrale.

En conclusion, l'AVIVO ne s'oppose pas globalement vu les points positifs de ce compromis et salue les efforts des partenaires sociaux qui en sont les auteurs.

Christiane Jaquet-Berger
présidente

avivo-ch.ch
avivo.suisse@gmail.com
079 449 46 61